

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT ET AYANT LES EFFETS DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL DES 34 COMMUNES DE LA COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU

Vu l'arrêté du Président de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau n°19 SGAAR0013 du 26 septembre 2019 prescrivant l'enquête publique portant sur le projet de PLUi-H des 34 communes.

Article 1 : objet

La présente enquête publique, organisée conformément à l'article L.123-1 du Code de l'environnement, a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers dans le cadre du projet de PLUi-H des 34 communes de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau.

Article 2 : décisions susceptibles d'être adoptées au terme de l'enquête publique

Au terme de l'enquête publique, le projet de PLUi-H, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, sera proposé à l'approbation du Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine.

Article 3 : Composition de la commission d'enquête publique

Le Tribunal Administratif de Dijon a désigné, par décision du 14 août 2019, une commission d'enquête, composée de Monsieur Jean-Philippe BOUDET en qualité de président de la commission d'enquête et de Mme Joëlle IELO, M. Guy LONGEPierre, Mme Séverine OPSOMER et M. Bernard PLET en qualité de membres titulaires.

Article 4 : Durée de l'enquête publique

L'enquête se déroulera pendant 31 jours consécutifs

du 16 octobre 2019 à 9 heures au 15 novembre 2019 à 17 heures.

Article 5 : consultation du dossier

Le siège de l'enquête publique est situé :

à la **Communauté Urbaine Creusot-Montceau, Château de la Verrerie - BP 90069 -71200 Le Creusot.**

Le dossier d'enquête publique en versions papier et numérique sur poste informatique dédié est consultable aux heures habituels d'ouverture :

- au siège de la communauté urbaine Creusot-Montceau au Château de la Verrerie 71200 Le Creusot (siège de l'enquête),

- dans les bureaux communautaires des Ateliers du Jour, 54 Quai Jules Chagot 71300 Montceau les Mines

Le dossier d'enquête publique en version numérique sur poste informatique dédié est consultable :

- dans les mairies des 12 communes suivantes aux jours et heures d'ouverture (se référer à l'arrêté) : Blanzy, Montchanin, Saint-Berain-sous-Sanvignes, Saint-Vallier, Sanvignes-les-Mines, Saint-Sernin-du-Bois, Gélénard, Gourdon, Marmagne, Essertenne, Mont-Saint-Vincent, Saint-Micaud.

Le dossier soumis à l'enquête publique est également consultable sur le site www.creusot-montceau.org/plui pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir le dossier d'enquête en adressant une demande écrite au siège de l'enquête.

Article 6 : observations et propositions du public

Le public pourra, pendant la durée de l'enquête, consigner ses observations et propositions :

- sur les registres papiers ouverts à cet effet

* dans les 12 mairies des communes accueillant les permanences de la commission d'enquête qui sont listées à l'article 7,

* au siège de l'enquête publique,

* ainsi que dans les bureaux communautaires des Ateliers du Jour à Montceau les Mines.

- par courrier postal adressé au siège de l'enquête, à l'attention de Monsieur le président de la commission d'enquête publique du 16 octobre 9h au 15 novembre 17h.

- par courriel à l'adresse suivante enquete-publique-1634@registre-dematerialise.fr

- sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante :

www.creusot-montceau.org/plui

Toutes ces observations et propositions sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le registre dématérialisé, à l'adresse suivante www.creusot-montceau.org/plui

Elles sont communicables, aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

Article 7 : permanences d'accueil du public par la commission d'enquête

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux dates et lieux suivants :

LIEUX DE PERMANENCES	DATES	HORAIRES
BLANZY (mairie)	Mercredi 16/10	14h-17h
	Samedi 09/11	09h-12h
LE CREUSOT (siège de la CUCM Château de la Verrerie 1 ^{er} étage)	Mercredi 16/10	09h-12h
	Mardi 29/10	14h-17h
	Vendredi 15/11	14h-17h
ESSERTENNE (mairie)	Vendredi 18/10	14h-17h
	Mardi 05/11	14h-17h
	Vendredi 15/11	09h-12h
GENELARD (mairie)	Mercredi 06/11	09h-12h
	Jeudi 24/10	09h-12h
GOURDON (mairie)	Jeudi 07/11	14h-17h
	Vendredi 15/11	14h-17h
	Mercredi 16/10	14h-17h
MARMAGNE (mairie)	Samedi 26/10	09h-12h
	Jeudi 14/11	09h-12h
	Mercredi 16/10	09h-12h
MONTCEAU-LES-MINES (maison de l'administration Quai Chagot)	Samedi 26/10	09h-12h
	Vendredi 15/11	14h-17h
	Mardi 29/10	14h-17h
MONTCHANIN (mairie)	Vendredi 15/11	09h-12h
	Mercredi 30/10	09h-12h
SAINTE-BERAIN-SOUS-SANVIGNES (mairie)	Mardi 29/10	09h-12h
SAINTE-MICAUD (mairie)	Mardi 29/10	09h-12h
SAINTE-SERNIN-DU-BOIS (mairie)	Vendredi 18/10	09h-12h
	Mardi 05/11	09h-12h
	Jeudi 14/11	14h-17h
SAINTE-VALLIER (mairie)	Samedi 26/10	09h-12h
	Mercredi 06/11	14h-17h
	Vendredi 15/11	09h-12h
SANVIGNES (mairie)	Jeudi 24/10	14h-17h
	Jeudi 07/11	09h-12h

Article 8 : information sur le projet

Toute demande d'information pourra être faite auprès du service urbanisme : téléphone 03-85-77-51-58.

Article 9 : consultation du rapport et des conclusions de la commission d'enquête

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public aux heures d'ouverture, au siège de la communauté Urbaine Creusot-Montceau et à la préfecture pendant un an à compter de la clôture de l'enquête conformément à l'article R.123-21 du code de l'environnement. Ils seront également consultables en ligne, pendant la même durée, à l'adresse suivante : www.creusot-montceau.org/plui

Article 10 : Evaluation environnementale du PLUi-H:

Le PLUi-H des 34 communes de la CUCM a fait l'objet d'une évaluation environnementale intégrée au rapport de présentation. L'avis de l'autorité environnementale et les avis des personnes publiques associées figurent dans le dossier d'enquête.